

LETTRE ELECTRONIQUE de la section de Versailles du MOIS DE NOVEMBRE**EDITO**

La cour des comptes, dans un rapport paru le jeudi 2 décembre hier, pointe du doigt les absences des enseignants (10% selon elle). Ce rapport démontre, contrairement aux idées reçues, que les enseignants sont moins absents pour maladie que les autres catégories de fonctionnaires et salariés du privé, l'essentiel de ces dernières étant liées à des formations. En réalité, la cour des comptes souhaiterait que l'on puisse imposer aux collègues de l'établissement des remplacements lorsqu'un enseignant est absent pour faire chuter le nombre d'heures de cours non assurées. Fidèle à son approche comptable, cette dernière semble oublier qu'un cours, cela se prépare ; que notre rôle ne se limite pas à de la garderie dans un contexte de hausse régulière des heures supplémentaires. Par ailleurs, sa proposition qui vise à passer des vidéos aux élèves, sur les heures où les collègues sont absents, paraît bien déconnectée d'une quelconque réalité pédagogique. In fine, une bonne partie de la réponse à la problématique (autour de cette question complexe) reste attachée aux moyens de remplacement bien modestes. Bizarrement, la cour des comptes n'a pas évoqué cette piste !!

**BETTAYEB**
Rafikha
Co-SA**ACTUALITES POLITIQUES**

Nous avons toutes et tous assisté, au mois de novembre à la résurgence du virus COVID19 et à l'apparition d'un nouveau variant « OMICRON » dont nul ne peut aujourd'hui en mesurer l'impact. Lors du CTA d'octobre, le taux d'incidence sur Versailles était proche de 50 permettant d'envisager à la sortie des vacances de la Toussaint la disparition des masques pour les élèves dans le premier degré. Ce temps est bien loin. Le 22/11, le taux d'incidence est passé à 102,1 en région IDF. Les classes fermées ont été multipliées quasiment par 4 (617 au 22/11 contre 131 un mois plus tôt).

La situation se tend alors même que l'acceptabilité de la population autour de nouvelles mesures privatives de liberté diminue. L'obligation de se faire vacciner assortie à un nouveau passe-sanitaire au 15/01/2022 (qui ressemble de plus en plus à un passe-vaccinale) arrive en contradiction totale avec les discours tenus par les membres du gouvernement il y a quelques mois ne pouvant créer qu'incompréhensions et défiance. Certaines conséquences sont d'ores et déjà observables dans les DOM-TOM où le climat est explosif.

Si le pic épidémique est attendu fin décembre, il paraît difficile de faire des projections sur les échéances à venir tant pour les élections professionnelles que présidentielles et législatives.

Par ailleurs, dans ce contexte sanitaire, qui semble plutôt favoriser le gouvernement en place, il paraît plus que jamais important que la campagne des différents candidats puisse s'effectuer dans des conditions raisonnables pour que puissent être abordés et débattus en profondeur les enjeux majeurs de demain.

ACTUALITES SYNDICALES

Les actualités syndicales ont été nombreuses en ce mois de novembre. Les scrutins (nationaux et départementaux) sont maintenant clos. Les résultats des différents votes vous seront transmis lors de la lettre de décembre. Nous vous rappelons que le congrès national FSU se tiendra à Metz du 31 janvier au 4 février et surtout que ce dernier sera précédé par les congrès départementaux. Il appartient à chaque adhérent et à chaque militant de s'approprier les textes lors de ces derniers, de participer aux débats et à l'élaboration des orientations de la FSU pour les 3 années à venir. Une fédération doit avoir un fonctionnement démocratique. Le déroulement du congrès ne peut en aucun cas se limiter à des débats entre militants avertis.

**GUYON**
Olivier
Co-SA

Nous vous souhaitons donc nombreux sur les 4 départements.

Les modèles d'autorisation d'absence ont été transmis par les publications FSU départementales. Néanmoins, nous vous invitons à venir vers nous en cas de problème (publication non reçue, pas de modèle de lettre etc.).

Nous vous rappelons que cette demande doit être effectuée, au plus tard, trois jours ouvrés avant le congrès.

Yvelines : Le congrès se tiendra les **lundi 13 et mardi 14 décembre 2021** au lycée Louis Bascan à Rambouillet.

Essonne : Le congrès se tiendra les **mardi 14 décembre et mercredi 15 décembre 2021** à Evry.

Hauts de Seine : Le congrès se tiendra les **jeudi 13 janvier et vendredi 14 janvier 2021** à Nanterre

Val d'Oise : Le congrès se tiendra les **mercredi 19 janvier et jeudi 20 janvier 2021** à la maison des syndicats à Cergy.

Par ailleurs, le mois de novembre aura vu :

1) les négociations salariales patiner lors du GT avec la ministre de la fonction publique comme en témoigne le courrier FSU/CGT/Solidaire au lien suivant :

http://versailles.snuép.fr/wp-content/uploads/2021/11/161121_Courrier_MTFP_Charges_de_mission_fsu.pdf

2) la FSU écrire au président de la république suite à l'article immonde du figaro Magazine où se mêlent idéologie politique, généralisations absurdes, démagogie et diffamation. Il est à noter l'absence de réaction du ministre de l'EN sur le sujet. Doit-on objectivement en être surpris ?

<https://versailles.snuép.fr/la-fsu-ecrit-au-president-de-la-republique-suite-aux-propos-tenus-dans-le-figaro-magazine/>

3) l'engagement de la FSU pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles en cette journée internationale pour éradiquer les violences faites aux femmes du 25 novembre 2021

<https://snuép.fr/la-fsu-engagee-pour-lutter-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/actualite/>

4) La dénonciation par l'intersyndicale SNES/SNEP/SNUEP et SNUIPP de l'opacité du mouvement.

<https://versailles.snuép.fr/le-ministere-accentue-lopacite-du-mouvement/>



ACTUALITES ACADEMIQUES

Un comité technique académique (CTA) s'est tenu le 16 novembre 2021. Ce dernier avait vocation à étudier les perspectives sur les effectifs pour la rentrée 2022 mais aussi les régimes indemnitaires des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, le plan égalité professionnelle hommes/femmes et le mouvement POP.

Retrouvez notre déclaration au lien suivant : <https://versailles.snuép.fr/cta-du-16-11-2021/>.

Concernant les régimes indemnitaires, nous ne pouvons qu'acter l'effort substantiel concernant les différentes catégories. Cela représente une augmentation de près de 8 millions d'€ sur un budget de 32,5 millions soit une augmentation moyenne proche de 25%. C'est très important. En revanche, cela reste une indemnité avec pour conséquence, l'absence d'impact sur les pensions (retraite). Nous nous sommes donc abstenus sur l'ensemble des catégories à l'exception des infirmières (agents de catégorie A) dont le régime indemnitaire reste au même niveau que les catégories C pour lequel nous avons voté contre.

Pour le plan égalité professionnelle, nous (FSU) avons partagé l'ambition du rectorat sur le sujet mais aussi rappelé

Villes avec des lycées participant au projet MI SVT - CO₂



l'écart qui peut exister entre la volonté et les actes. Nous avons ainsi rappelé par exemple la disparition, dans le cadre du mouvement inter, de la bonification de parent isolé dont le bénéficiaire allait très majoritairement aux femmes.

Concernant le mouvement POP, nous avons bien entendu marqué notre désaccord total avec ce nouveau mouvement qui a vocation à contourner les règles générales et les priorités légales afférentes.

Concernant les effectifs, le rectorat prévoit que ces derniers soient de nouveau en hausse dans le second degré de 3081 élèves avec. Cette évolution serait portée par le second cycle de lycée dont la voie professionnelle où il est prévu une hausse de 663 élèves soit environ 1,5% des effectifs. Cette hausse serait plus marquée dans le val d'Oise et serait dopée par les entrées en seconde CAP et BP. Nous verrons au constat à la rentrée prochaine.

Niveau	Constat 2015	Constat 2016	Constat 2017	Constat 2018	Constat 2019	Constat 2020	Constat 2021	Prev 2022	Evolution cont/prev
3 ^{ème} PP	923	882	835	833	882	857	866	866	0
UP2A	93	97	162	208	238	280	267	266	-1
CAP 1 an	74	49	83	82	92	127	178	171	-7
CAP 1 ^{ère} année	2893	2863	2779	2829	2747	2739	2740	2877	+137
CAP 2 ^{ème} année	2585	2524	2566	2513	2461	2586	2388	2394	+6
MC, CAP, BEP	347	341	276	296	288	287	268	263	-5
Bac Pro 1 ^{ère} année	12657	12527	12290	12474	12410	12202	12413	12691	+278
Bac Pro 2 ^{ème} année yc BMA1	12528	12796	12736	12675	12598	12816	12614	12937	+323
Bac Pro 3 ^{ème} année yc BMA2	11826	12312	12429	12297	12255	12287	12143	12077	-66
Prépa diverses pré-bac	437	485	439	413	356	331	275	267	-8
ULIS	280	343	329	286	402	425	440	446	+6
TOTAL LP + SEP	44643	45219	44924	44906	44729	44937	44592	45255	+663

Audience voie professionnelle SNUEP-FSU/CGT – Rectorat.

Nous avons été reçus le jeudi 18 novembre par la nouvelle DAFPIC Madame Lestrade ainsi que le doyen des IEN D. Grateau et la vice doyenne V. Le Gallicier. Faute de pouvoir s'exprimer très longuement lors des CTA, cela nous a permis d'attirer l'attention de ces derniers sur quelques points lors d'un entretien qui a duré 1h30 environ.

Tout d'abord, nous avons mis en avant le déclassement salarial (sujet abordé à chaque CTA quasiment) ainsi que les conditions de travail. Quelques exemples ont pu être développés autour de la vétusté de certains ateliers et laboratoires ou l'indigence globale des budgets des établissements pour investir. Nous avons alors pu remettre le doigt également sur la modification des règles sur la taxe d'apprentissage et le chantage exercé sur les enseignants pour accepter le mixage des publics et améliorer ainsi leur budget (pour en toucher la part hors quota). Certaines injonctions contradictoires ont été abordées avec la multiplication des dispositifs pédagogiques chronophages et l'impossibilité d'y répondre convenablement du fait de l'incompatibilité des EDT

et/ou de l'absence de budget. Ces dernières se cumulant aux nombreuses habilitations et formations (PIX, SST etc.) qui engendrent chez de nombreux collègues, une fatigue très importante bien entendu mais aussi une perte de sens du métier et la négation de notre identité disciplinaire.

Nous avons abordé bien d'autres questions d'un niveau plus académique évoquant par exemple les différentes passerelles, le problème de remplissage des FCIL, l'absence de réflexion autour des métiers de demain (écologie) et des diplômes afférents à construire ou encore les secondes « famille de métiers ».

EDUCATION PRIORITAIRE – MAINTIEN DE LA CLAUSE DE SAUVEGARDE

Après quelques semaines de tergiversations multiples, le ministère a enfin donné la consigne aux différents rectorats de verser sous forme d'IMP académique l'équivalent de l'ancienne prime dite ZEP pour les agents concernés. En effet, faute d'informations, les rectorats (dont celui de Versailles) n'avaient pas mis en paiement cette dernière créant ainsi des tensions avec la FSU dans certaines académies. Sur Versailles, une question diverse avait été posée au CTA du 14/10/2021 avec comme seule réponse laconique de la part du rectorat « Une réflexion est engagée actuellement pour renouveler cette compensation en 2021/2022 ».

Comment le ministère a-t-il pu penser que de ne rien dire signifierait pour les rectorats, reconduction automatique ? Il est fort probable que le ministère ait attendu de voir s'il y avait réaction de la part des organisations syndicales sur le sujet pour éventuellement mettre le dispositif en extinction. Cela a été bien évidemment le cas.

Il est à noter que Sigrid Gérardin est intervenue pour dénoncer le refus des rectorats de verser cette IMP dans les lycées dits « ECLAIR ». Cela doit normalement se résoudre.

N'hésitez pas à nous contacter le plus vite possible si vous ne touchez par ce que l'on vous doit.

MOUVEMENT INTER – REUSSIR SON MOUVEMENT

Nous vous rappelons que la phase inter académique qui s'effectue via **siam** a fermé le **mardi 30 novembre 2021 à 12h00**. Le dispositif et les dates concernaient les mouvements général, spécifique et POP (une des nouveautés de l'année).

La section a accompagné les collègues en prenant appui sur les fiches de suivi envoyées puis l'intermédiaire d'un point téléphonique afin d'établir le barème prévisible, d'établir les bonnes stratégies en fonction des statuts (titulaire, stagiaire, ex-contractuel) des un.es et des autres.

Nous vous rappelons que, cette année, toute la procédure est dématérialisée.

C'est aux agent.es de télécharger, via i-prof, leur confirmation de mutation à partir du 1^{er} décembre.

C'est aux agents, demandeur de mutation, d'amener leur confirmation de mutation assortie des pièces justificatives au secrétariat de direction de leur établissement pour numérotation puis signature du chef d'établissement.

Enfin, c'est aux agents de téléverser, par l'intermédiaire de l'application Colibris, la confirmation dûment signée accompagnée des pièces justificatives et cela **avant le lundi 6 décembre à minuit**.

Nous vous rappelons ! Nous n'avons nullement été consultés sur ce changement radical des pratiques, qui est susceptible de compliquer significativement les démarches de collègues ne disposant pas chez eux de l'équipement



Bouillaud Dominique
Commissaire paritaire

nécessaire (scanner pour le dépôt de leur confirmation de demande et des pièces justificatives) ... mais aussi si l'outil mis à disposition par le Rectorat venait à dysfonctionner !

D'ailleurs, nous sommes actuellement particulièrement inquiets car la plateforme colibris donne déjà des signes inquiétants de faiblesse dans le cadre de la campagne de prise en charge par l'employeur d'une partie de la mutuelle (15€).

ANTICIPER reste le maître mot. Afin de ne pas perdre du temps, nous vous encourageons à préparer d'ores et déjà votre dossier complet assorti de toutes les pièces justificatives.

Nous communiquerons au moment voulu pour distiller quelques conseils supplémentaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INSTALLATION – LES CHANGEMENTS

Les dispositions du [décret n°2020-1632](#) qui entrent en vigueur à compter du renouvellement des membres du conseil d'administration à savoir au mois d'octobre 2021, apportent quelques évolutions. Il est important de rappeler que ce décret est paru pendant l'été, contre l'avis unanime des organisations syndicales.

Le ministère entend « améliorer le pilotage des EPLE en simplifiant le fonctionnement du CA », il s'agit en réalité de faire de ce dernier une simple chambre d'enregistrement des décisions du chef d'établissement renforçant ainsi le pilotage local.

Il y aurait beaucoup à dire à commencer par l'article R421-25 qui indique que « **Le chef d'établissement fixe désormais l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration, sans que l'ordre du jour soit approuvé en début de séance.** ».

Le plus gros changement se situe au 4^{ème} point de l'article I ou il est indiqué que «**le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20** » mais aussi « **Lorsqu'elle a été créée, il peut soumettre à la commission permanente toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis** »

La lecture du ministère tend à laisser penser que l'existence de la commission permanente est subordonnée à la délégation d'une ou plusieurs compétences par le CA.

Ce n'est bien évidemment pas notre lecture, le CA peut donc d'une part, installer une commission permanente et, d'autre part, ne pas lui déléguer de compétence, garantissant ainsi un espace de débat démocratique et officiel au sein des EPLE, sans tentative de dessaisir le CA de ses prérogatives. Rappelons que dans les commissions permanentes, le poids des représentants des personnels est minoré par rapport à celui de la direction qui reste le même qu'en CA.

Il faut donc évaluer le rapport de force local et élaborer la meilleure stratégie pour le maintien d'un fonctionnement démocratique dans l'établissement.

Nous vous invitons à nous contacter à snuepversailles@gmail.com si des dérives apparaissent à ce sujet dans vos établissements.



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le site du Rectorat a certes été mis à jour, puisqu'un dossier Protection sociale complémentaire accueille désormais les agents qui se connectent sur le portail intranet (« Vie de l'agent » puis « Intranet Ariane »). Mais de toute évidence, la plateforme Colibris ne suffit pas à recevoir le nombre important de connexions qui ont été effectuées dès l'ouverture de la plateforme le 22 novembre (voir ci-contre). De nouveaux serveurs ont été ajoutés pour fluidifier les connexions dans les académies où les connexions étaient importantes.

 portail-versailles.colibris.educa 

En raison d'un nombre très élevé de connexions simultanées, nous vous invitons à vous reconnecter ultérieurement.
Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

La patience reste de mise ! Et on peut s'attendre à ce qu'il en soit de même pour le versement des 15 euros, qui ne sera peut-être pas effectif dès janvier, mais interviendra en février ou mars, avec rétroactivité si l'on en croit les dernières réponses de l'Administration à ce sujet.

Mode d'emploi :

Vous trouverez le tutoriel au lien suivant :

<https://versailles.snuep.fr/protection-sociale-complementaire/>



Si votre cotisation est prélevée sur votre salaire(adhérent.e), l'attestation n'est pas demandée. Pensez à bien aller jusqu'au bout de la démarche et à valider votre demande. Vous devez recevoir un accusé de réception par e-mail sur votre messagerie académique dès la demande déposée. En cas de difficultés, contactez la section académique snuepversailles@gmail.com.

Retrouver les enjeux politiques attachés à ce dossier au lien suivant : <https://snuep.fr/psc-remboursement-mutuelle/actualite/>

CALENDRIER

Bureau académique : le 30 novembre.

Mouvement inter : du 9 novembre au 30 novembre 2021
Lundi 6 décembre : date limite de dépôt sur colibri de la confirmation de mutation et des pièces justificatives.

Mardi 7 décembre : CHSCTA

Mardi 7 décembre : GT carte des formations Professionnelles et technologiques.

Jeudi 9 décembre : CAAS.

Lundi 13 décembre : CTA.

Jeudi 16 décembre : GT bilan social.

PENSEZ à VOUS SYNDIQUER en QUELQUES CLICS AU LIEN SUIVANT.

<https://snuep.fr/nous-rejoindre/nous-rejoindre/>

